



Contestation procédure lors d'un contrôle alcoolemie

Par **Mitch12**, le **03/06/2013** à **14:47**

Bonjour Maître,

Pas plus tard que mercredi dernier, je me suis fait verbaliser après un contrôle d'alcoolémie. L'appareil utilisé par la gendarmerie est un éthylomètre GRAGER – MODELE 7110FP qui a relevé un taux 0,25 et 0,26 mg/L en 15 minutes d'intervalles.

Six jours après, je n'ai toujours rien reçu.

Est-ce que le retrait des points est automatique ?

De plus, il me semble que la durée entre les 2 prises est de 30 minutes. Suis-je en droit de contester le dépistage positif ? Si oui est ce que je dois honorer le montant de 90 €.

Merci de votre réponse.